RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE FELLERING

Département du Haut-Rhin

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 janvier 2015

Sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire.

Présents : Madame Annick LUTENBACHER, Maire, Messieurs Jean-Pierre KOHLER, Michel BRUNN, Madame Sylvette GODIER, Adjoints, Madame Aline BALLY, Mademoiselle Stéphanie BOBENRIETH, Messieurs Freddy GILCK, Jean-Marc HALLER, Madame Laurence HALLER, Mademoiselle Cindy HELL, Monsieur Marc HOFFER, Madame Michèle JAEGER, Messieurs Michaël LAMY, Claude SCHOEFFEL Franck SCHUBERT, Jean-Jacques SITTER, Mesdames Nadine SPETZ, Esther SZTAJNERT, Conseillers Municipaux
Absente excusée : Madame Valérie GRUNENWALD
Secrétaire de séance : Monsieur Marc HOFFER assisté de Monsieur Philippe MACIAS, Secrétaire général
Présence d'un auditeur

AL/PM/MK

Nombre des membres du Conseil Municipal élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 18

Conseillers absents : 1

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire relate les attentats terroristes qui ont frappé et endeuillé le pays ces derniers jours.
Le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire des personnes décédées tragiquement.
Elle invite à participer au rassemblement républicain, dimanche 11 janvier 2015 à 11 h 15, place de la mairie à Saint-Amarin.

N° 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2014

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2014, dont copie conforme a été envoyée à chaque conseiller, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sans modification.

N° 2. RAPPORT DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame le Maire

Bilinguisme :
Madame le Maire relate la réunion sur le bilinguisme qui s'est tenue le 05 janvier au Foyer Communal. Cette réunion, à l'initiative de l'Inspectrice de l'Education Nationale, intéressait les communes de Wildenstein, Kruth, Oderen, Urbès, Mollau, Storckensohn et Fellering. Le fil conducteur était une réflexion sur la création éventuelle d'un pôle d'enseignement bilingue, à parité horaire français-allemand, à l'école maternelle de Fellering. Les élèves concernés sont ceux scolarisés en petite section et en moyenne section à la rentrée 2015.
Un parent d'élève s'est déplacé et 2 retours du questionnaire préalable ont été enregistrés, précise Madame le Maire.

Finances communales :
Madame le Maire fixe la réunion de la Commission Finances et Gestion au jeudi 29 janvier 2015 à 20 heures à la mairie en vue de la préparation du budget 2015.

Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Technique et Entretien du Patrimoine
Monsieur Jean-Pierre KOHLER signale que 40 tonnes de sel ont été utilisées, conséquence des chutes de neige et verglas de ces derniers jours.
Il rappelle également que la semaine de distribution des écosacs s'achève demain samedi 10 janvier.

Monsieur Michel BRUNN, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Environnement et Urbanisme
Monsieur BRUNN informe sur la réalisation par l'équipe des bûcherons de coupes de bois dans la parcelle 14 au Siebach.
Concernant la rubrique « Urbanisme », aucune demande de permis de construire ou déclaration préalable n'a été déposée.

Madame Sylvette GODIER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Services à la Population
Madame GODIER rend brièvement compte de la réunion du Conseil de Fabrique qui s'est tenue le 15 décembre. Elle signale le portage prochain des colis de Noël aux personnes hospitalisées. Elle remercie les personnes qui ont contribué à la préparation de la cérémonie des vœux. Elle fixe la réunion de la Commission « Services à la Population » au lundi 02 février à 20 heures en mairie.

Messieurs Jean-Marc HALLER et Jean-Jacques SITTER apportent quelques nouvelles de la Commission Sports et Loisirs de la Communauté de Communes de Saint-Amarin à laquelle ils ont assisté. Ils signalent la satisfaction des usagers de la piscine en rapport avec l'installation, par la commune, d'une lampe améliorant ainsi la sécurité des usagers du passage piétons sur la RD13bis.

N° 3. FIXATION DU PRIX D'AFFOUAGE 2015

Monsieur Michel BRUNN, Adjoint chargé de la Forêt et de l'Environnement, apporte les explications nécessaires et propose de fixer les tarifs pour l'année 2015 comme suit :
Prix d'une toise ou corde d'affouage :
- 190 € (en dépôt forêt)
- 220 € (livrée à domicile)

Prix d'une toise ou corde d'affouage pour les essences de 3ème classe (érable, frêne,...)
- 160 € (en dépôt forêt)
- 190 € (livrée à domicile)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient les propositions de Monsieur l'Adjoint et fixe les tarifs 2015 comme indiqués ci-dessus.

N° 4. FIXATION DES SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer aux associations locales les subventions 2015 comme suit :

- Amicale des Boulistes Val'Thur	320 €
- Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Fellering	610 €
- Association des Donneurs de Sang	503 €
- Association Enfants Loisirs	503 €
- Association des Artistes Peintres de la Vallée de la Thur	320 €
- Chorale Sainte-Cécile	610 €

- Club de Natation	320 €
- Club de Skat	320 €
- Comité de jumelage Donville/Fellering	640 €
- Judo-Club « Budokan »	320 €
- P.L.K. (Plongeurs Lac de Kruth-Wildenstein)	320 €
- Rallye Trompes des Vosges	503 €
- Société de Gymnastique Alsatia	777 €
- Société de Musique « Orphéenne »	777 €
- Société de Pêche Lerchenweier	503 €
- UNC	503 €
- Taikyokuken	320 €
- Classe 1997	305 €
- Coopérative scolaire Ecole Maternelle	150 €

Il est rappelé que les subventions sont versées uniquement sur présentation du procès-verbal de l'assemblée générale et des comptes financiers de l'année N – 1.
Il sera également demandé aux conscrits de présenter un bilan financier à l'issue de la manifestation des feux de la Saint-Jean.
Le Conseil Municipal donne son accord. Les crédits seront inscrits à l'article 6574 du BP 2015.

N° 5. CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET (Services administratifs)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le budget communal,
Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- La création d'un poste de rédacteur à temps complet (35 heures par semaine) avec effet au 1er mars 2015.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.
La création de ce poste fait suite à l'inscription de Madame Joëlle ALMY, adjoint administratif principal de 1ère classe, sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial.
Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2015.

N° 6. AVANCEMENT DE GRADE : DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION (PERSONNEL COMMUNAL)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le budget de la Commune de Fellering ;
Vu le tableau des effectifs ;
Vu l'avis du Comité Technique Paritaire n° AVT F2014.29 en date du 18 décembre 2014 ;

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le taux de promotion selon les modalités suivantes :

Cadre d'emploi	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
Filière administrative			
Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	100 %

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.
Les crédits sont à prévoir au budget primitif 2015.

N° 7. DIVERS ET COMMUNICATIONS

Fermeture annoncée de l'Espace Jeunes de Saint-Amarin :
Madame le Maire fait part d'un mail émanant de Madame Karine KOEHL de Saint-Amarin qui s'inquiète de la fermeture annoncée de l'Espace Jeunes de Saint-Amarin par la CCVSA. Le Conseil Municipal, après échange des différents avis, regrette cette fermeture au profit des jeunes du canton et charge Madame le Maire de prendre l'attache de ses collègues Maires afin de connaître leur sentiment sur ce dossier.